

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1550

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Fixation des tarifs de la boutique

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1550**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Fixation des tarifs de la boutique

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre du renouvellement des offres de sa boutique, Lugdunum - Musée et Théâtres romains souhaite proposer des gammes de produits plus étendues et plus diversifiées dont il convient de fixer les tarifs.

I - Fixation des tarifs des articles vendus dans la boutique

Dans un souci de simplicité et d'efficacité concernant l'acquisition et la tarification de nouveaux ouvrages et objets thématiques liés aux collections permanentes et à la programmation culturelle du Musée, il convient de mettre en place un processus plus adapté au fonctionnement de sa librairie-boutique.

Il est ainsi proposé de :

- regrouper les produits vendus à la boutique du Musée par familles ou gammes de produits,
- d'associer des fourchettes de prix à chacune de ces familles d'articles,
- permettre au Musée de fixer, ensuite, le prix de chaque article, à l'intérieur de sa famille et de la fourchette de prix qui lui est associée, dans le respect de la législation en vigueur.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver la grille suivante des familles de produits ainsi que les fourchettes de prix leur étant associées, selon le tableau suivant.

Il est proposé, par ailleurs, que ce processus de fixation des prix concerne, également, tous les produits dérivés et ouvrages en relation avec la programmation événementielle, manifestations et expositions temporaires qui auront lieu au sein du Musée, à la seule condition que ces produits appartiennent bien aux gammes ainsi retenues.

Gammes de produits	Fourchettes de prix (en € TTC)
- carterie cartes postales, marque-pages, stickers, affiches	0,50 à 6
- textile prêt à porter t-shirts, sweatshirts, foulards, écharpes, etc.	30 à 125
- textile produits commerciaux <i>tote bags</i>	5 à 30

Gammes de produits	Fourchettes de prix (en € TTC)
- accessoires petite maroquinerie, parapluie, porte-cartes	5 à 25
- artisanat d'art verrerie, poterie, lampes à huiles, ferronnerie, objets en cuir, tissages, moulages	4 à 90
- reproductions d'œuvres bijoux, objets en métal, céramique, etc.	50 à 150
- produits alimentaires condiments, épices, vins et autres denrées non-périssables	5 à 35
- librairie ouvrages jeunesse, bandes dessinées, ouvrages spécialisés, romans, essais, monographies, corpus	Respect de la tarification fixée par l'éditeur
- jeux et jouets jeux de société, jeux de rôles, jeux de cartes, puzzles, carnets de coloriages, figurines, <i>magnets</i> à colorier, kits à monter	2 à 60
- produits dérivés, accessoires et souvenirs porte-clés, <i>magnets</i> , diffuseurs senteur, essuie-verres, miroirs, <i>mugs</i>	1 à 15
- productions du Musée badges, moulages, reproductions d'objets d'art	1 à 30
- publications du Musée catalogues des collections, catalogues et affiches d'expositions, bandes dessinées	2 à 40

II - Vente à prix remisés et fixation des prix des articles remisés

Il s'agit, par la mise en vente de produits à prix remisés, d'assurer la ventilation et le renouvellement des stocks.

Conformément à la législation en vigueur, il est proposé de mettre en vente, par l'intermédiaire de la boutique, les objets promotionnels dont Lugdunum - Musée et Théâtres romains souhaite se défaire, à prix remisé, dans un espace de la boutique réservé à cet effet.

La remise consentie sur le prix de vente public original sera de l'ordre de 20 à 70 %, sous réserve de ne jamais vendre en deçà du coût d'achat ou de production.

Concernant le cas particulier des ouvrages et hors les publications propres du Musée, la boutique du Musée respectera les procédures légales de réductions tarifaires prévues, à savoir : justifier de 6 mois de présence en stock de l'ouvrage concerné et de son retrait du catalogue éditeur.

Ces opérations promotionnelles perdureront jusqu'à l'épuisement desdits ouvrages et objets.

III - Don d'objets invendus

Toujours dans l'objectif de permettre la ventilation et le renouvellement des stocks, il est proposé que les objets issus des productions du Musée, notamment les produits dérivés réalisés à l'occasion d'expositions ou de manifestations temporaires présentant, de fait, une incohérence thématique, dans le temps, avec les nouvelles expositions en cours, puissent être utilisés comme cadeaux promotionnels, et être remis gracieusement aux partenaires et aux invités accueillis.

Cette possibilité pourrait être utilisée au plus tôt, un mois après le terme de l'événement ou de l'exposition auquel l'objet concerné se rattache.

IV - Destruction d'objets invendus

Enfin, il est proposé que les produits alimentaires vendus à la boutique soient déstockés et détruits lorsque la date de péremption est atteinte ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le processus de tarification des nouveaux articles en vente à la librairie-boutique Lugdunum - Musée et Théâtres romains selon le principe des gammes et fourchettes de prix définies dans le tableau ci-dessus,
- b) - la vente à prix remisés et le processus de tarification des articles remisés,
- c) - le don d'objets invendus correspondant à des expositions ou manifestations temporaires, un mois après l'expiration dudit évènement,
- d) - la destruction d'objets alimentaires périmés.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à fixer les tarifs et tarifs remisés selon les modalités définies ci-avant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les recettes** générées par la librairie-boutique seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 70 - opération n° 0P33O3056A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-285473-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
